

Politique d'investissement responsable

EGAMO est la société de gestion, filiale du Groupe MGEN, spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés pour le compte des Mutuelles et des acteurs institutionnels de l'économie sociale. Notre approche de la gestion d'actifs est fondée sur des **valeurs mutualistes**, qui se traduisent notamment dans la mise en œuvre de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans tous nos actes de gestion.

Dès 2010, EGAMO a choisi de signer la Charte PRI (Principles for Responsible Investment) des Nations Unies. Cette adhésion originelle matérialise notre adhésion aux valeurs de l'ESG. Elle repose sur 6 principes (*), que nous nous engageons à suivre, dans la mesure de leur compatibilité avec nos responsabilités fiduciaires. Notre politique d'investissement responsable s'appuie sur ces principes tout en les adaptant aux besoins de nos clients.

Conscient de la nécessité d'une démarche collective, EGAMO a souhaité créer un lieu de réflexion structurellement attaché à son process ESG, le COMIRE, Comité d'Investissement Responsable EGAMO, qui fédère des institutions de l'économie sociale. L'objectif du COMIRE est de définir les critères extra-financiers essentiels pour les investisseurs institutionnels. Il permet l'échange sur les grandes problématiques soulevées par l'exercice concret de la gestion et vise à dégager des pistes de solutions, de manière pragmatique et dans un esprit d'ouverture et de progrès.

1. La politique d'investissement responsable dans le process de gestion :

EGAMO intègre les questions ESG dans 100% de ses encours gérés, aussi bien dans sa gestion sous mandat que dans ses OPC.

Dans la gestion en titres vifs, nous nous appuyons principalement sur la société d'analyse extra-financière Vigéo-Eiris, tant sur les émetteurs privés que sur les Etats de la Zone Euro. Nous les complétons par d'autres sources issues de notre propre recherche. Les notations et alertes extra-financières sont systématiquement revues lors des Comités Risque Emetteur mensuels.

Les OPC mixtes sont EGAMO Multi Monétaire, EGAMO Allocation Flexible, EGAMO Convertible Euro, EGAMO Obligation Court Terme et représentent un encours de 464 millions d'Euros au 31 décembre 2017.

En ce qui concerne la multigestion, nous avons mis en place fin 2014 un questionnaire ESG de due diligence, en complément de la due diligence existante sur les sociétés de gestion. Cette approche nous permet de sensibiliser l'ensemble de nos prestataires aux valeurs ESG et d'établir les bases d'un questionnement régulier, dans une optique pragmatique. Les résultats des questionnaires et l'actualité extra-financière des sociétés de gestion sont discutés lors du Comité Risque Multigestion mensuel, et peuvent remettre en cause le référencement de la société.

Les OPC en multigestion sont EGAMO Multi Action, EGAMO Responsable Multi Action, et représentent un encours de 485 millions d'Euros au 31 décembre 2017.

2. Les méthodologies d'analyse :

L'analyse des émetteurs privés repose sur 6 thématiques ESG : l'environnement, les ressources humaines, les droits de l'homme, l'implication dans la collectivité, la loyauté des pratiques, la gouvernance. Une note est attribuée à l'émetteur en pondérant les thématiques de manière égale. Ces notes sont regardées relativement au secteur de l'entreprise analysée, par opposition aux philosophies d'exclusion "systématique".

Ainsi, de la même façon que nous pouvons exclure ou restreindre l'investissement sur un émetteur pour des raisons financières, nous pouvons en faire de même pour des raisons ESG.

Le questionnaire extra-financier des sociétés de gestion comprend 6 axes essentiels : la loyauté des pratiques, la qualité de la relation client, les relations et conditions de travail, les droits de l'homme, l'environnement et la gouvernance. Ces questionnaires propriétaires, qui s'appuient sur les questions centrales de l'ISO 26000, ont vocation à évoluer au sein du COMIRE. Ce questionnaire vient compléter la due diligence opérationnelle de la société de gestion. Le Comité Risque Multigestion est appelé à se prononcer sur le référencement ou non de la contrepartie en connaissance de l'ensemble de ces données.

3. Application de la politique d'investissement responsable dans la gestion :

EGAMO applique les questions ESG dans sa gestion sous trois formes :

- une intégration globale dans le processus d'investissement, sans biais sectoriel ni d'exclusion, mais dans une démarche de prise en compte systématique dans la sélection et le suivi des investissements.
- une gestion dédiée, avec une approche sur mesure selon les besoins du client, la possibilité d'exclusions sectorielles, produits, émetteurs, et la prise en compte de pondérations particulières selon des thématiques ESG choisies.
- le fond de multigestion ouvert ERMA, qui allie une sélection des sociétés de gestion incluant des critères ESG, le savoir-faire d'EGAMO dans la multigestion, un suivi des notations ESG des investissements en transparence grâce à la base de données Vigéo, et une démarche proactive auprès des gérants sélectionnés.

4. Informations aux investisseurs :

EGAMO attache une grande importance à la communication et à la transparence de l'information auprès de ses clients. Les reportings périodiques des mandats de gestion peuvent inclure des éléments ESG à leur demande, aussi bien sur des informations qualitatives que quantitatives. Dans le cadre de nos OPC sous gestion, les investisseurs sont informés par le rapport de gestion annuel de l'OPC de la prise en compte ou de l'absence de prise en compte des critères ESG. Le reporting du fond ERMA indique systématiquement des éléments ESG dans son reporting mensuel.

Par ailleurs, le rapport annuel PRI d'EGAMO, sur l'application des principes d'investisseurs responsables au niveau de la société, est disponible sur notre site internet.

() Les 6 principes de la charte PRI :*

- *Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.*
- *Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.*
- *Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.*
- *Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.*
- *Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.*
- *Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.*